DEPARTEMENT VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20250205-2025-009-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025

D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERMONT

**COMMUNE D'ERMONT** 

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février à 19 H 00

**OBJET: AFFAIRES GENERALES** Modification du tableau des effectifs

> Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 29 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAOUIN.

### N°2025/009

#### Présents:

M. Xavier HAQUIN, Maire

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, M.RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, Adioints au Maire

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Conseillers Municipaux

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condidtion de quorum est de 18 membres présents).

Mme DUPUY Mme LEMARCHAND Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. KEBABTCHIEFF

Mme THYS

(pouvoir à M. HAQUIN) (pouvoir à Mme DEHAS)

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

(pouvoir à M. GODARD)

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/02/25

Publiée le : 12/02/25

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KNOBLOCH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Si vous désilez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

### **OBJET:**

# AFFAIRES GENERALES

Modification du tableau des effectifs

### Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 et L332-14;

VU le tableau des effectifs du personnel de la Commune ;

VU le budget communal;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 22 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRE	EMPLOIS A CREER	GRADES OUVERTS	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint au Chef de Production /Livraison	Agent de Maitrise Principal; Agent de Maîtrise; Adjoint technique principal de 1ère classe; Adjoint technique principal de 2ème classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste
1	Responsable magasinier	Agent de Maitrise Principal; Agent de Maîtrise; Adjoint technique principal de 1ère classe; Adjoint technique principal de 2ème classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste
1	Magasinier	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe; Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste

3	Cuisinier	Agent de Maitrise Principal; Agent de Maîtrise; Adjoint technique principal de 1ère classe; Adjoint technique principal de 2ème classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste		
8	Agent de restauration polyvalent	Agent de Maitrise Principal; Agent de Maîtrise; Adjoint technique principal de 1ère classe; Adjoint technique principal de 2ème classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste		
1	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe; Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe; Adjoint technique	Restauration	Création de poste		
Soit 15 postes						

## Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE les créations des postes « d'Adjoint au Chef de Production/Livraison », « de Responsable magasinier », « de magasinier », « de 3 cuisiniers », « de 8 agents de restauration polyvalents » et « d'1 agent d'entretien polyvalent » de catégorie hiérarchique C, à temps complet, relevant de la filière technique ouverts sur un grade du cadre d'emplois des agents de maitrise et des adjoints techniques ou un grade du cadre d'emplois des adjoints techniques, en fonction des emplois ;
- **DIT** que les candidat(s) devront être titulaires d'un diplôme ou d'un titre dans le domaine ou justifier d'une expérience sur un poste similaire ;
- **DECIDE** que les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public (contrat à durée déterminée d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de deux ans), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-14 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) du Code Général de la Fonction Publique;

Accusé de réception en préfecture 095-219502192-20250205-2025-009-DE Date de télétransmission : 07/02/2025 Date de réception préfecture : 07/02/2025

#### Délibération N° 2025/009

- **PRECISE** que pour les postes susvisés, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenu et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat ;
- PROCEDE aux dites créations de postes ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Pour extrait conforme,

Conseiller départemental du Val d'Oise, Xavier HAQUIN